



Déclaration de la FNEC-FP-FO au CTSD du 3 février 2021



Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Alors que la situation sanitaire nécessite un plan d'urgence d'embauche afin de préserver les élèves et les personnels, et de faire face aux conséquences néfastes du 1^{er} confinement en terme de décrochage et de difficultés scolaires, 5 postes sont retirés aux Côtes-d'Armor.

Doit-on parler de honte, d'indignité, de scandale, d'ignominie, d'infamie ? Pourquoi la crise sanitaire ne sert-elle qu'à accélérer l'abandon de l'école publique, des élèves et des personnels ?

D'après les documents que vous nous avez transmis, le solde entre ouvertures et fermetures correspond à un retrait de 10,58 postes. Cherchez-vous à rendre plus de postes que ce que réclame le ministre, à combler la différence que nous ne comprenions pas l'an passé ? Vous allez, bien évidemment, nous justifier le retrait de postes par la baisse des effectifs dans le département. Mais pour limiter le brassage des élèves afin de préserver la santé des élèves et des personnels, assurer les remplacements et pallier les carences engendrées par le confinement, il est plus que nécessaire de limiter l'effectif par classe à 20 élèves maximum et pour cela recourir à la création de postes statutaires dans les écoles.

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ! L'argent coule à flot au nom du « *quoiqu'il en coûte* » mais il ne serait pas débloqué pour permettre aux services publics d'assurer leurs missions ?! Le ministre Blanquer, en 2020 comme en 2018, économise 200 millions sur le budget de l'Éducation Nationale soit 400 millions d'euros correspondant à environ 8400 postes ! Depuis la rentrée, la FNEC FP-FO redit son exigence de recrutement massif et immédiat de personnels enseignants, accompagnants, administratifs.

Au niveau national, le ministre annonce 2489 créations de postes dans le 1^{er} degré, à relativiser au regard de la suppression de 1800 postes dans le 2nd degré, mais 600 postes seront consacrés à une amélioration (d'ailleurs insignifiante) des quotités de décharge de directeurs et 900 postes seront consacrés à assurer les journées de décharge des directeurs d'écoles de 1 à 3 classes. Il s'agit de faire passer le projet de loi Rilhac et d'avancer vers le statut de directeur supérieur hiérarchique refusé par les personnels. Rappelons aussi que depuis 3 ans, le ministre supprime des places au concours de recrutement de professeurs des écoles. Plus de postes donc, mais moins d'enseignants fonctionnaires... car le ministre, dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction Publique, entend bien multiplier le nombre de contractuels dans les écoles et accélérer l'ubérisation de l'Éducation Nationale !

Le projet que vous nous soumettez, M. le Directeur académique, c'est :

- 42 fermetures de classe envisagées, alors que les écoles concernées possèdent pour la plupart des effectifs compris entre 18 et 21 élèves par classe. Mais cela devrait être

la règle partout, comme le démontrent les demi-groupes dans le secondaire, malheureusement au détriment des élèves puisque les cours ne sont pas assurés à 100% en présentiel !

- 19 ouvertures de classe seulement, donc 23 ouvertures de moins que de fermetures.
- La seule commune de Lannion subirait 5 fermetures sur 5 écoles différentes !
- Dans les écoles de Lamballe Mathurin Méheut, de Quintin, d'Yffiniac, l'ouverture d'une classe bilingue se fait au détriment d'une classe monolingue.
- Avec l'expérimentation d'un « Dispositif d'auto-régulation » à Guingamp Leyzour, DAR promu par l'entreprise privée « Autorégulation - accompagnement & expertise », on franchit un cap dans la destruction de l'enseignement spécialisé : plus besoin d'enseignants spécialisés, formés et qualifiés, plus besoin non plus d'AESH, ce seraient des équipes pluridisciplinaires extérieures (SESSAD) qui viendraient dans les écoles et qui seraient chargées de former un enseignant relais (un enseignant « surnuméraire » volontaire ou désigné volontaire ?), chargé d'épauler et de coordonner les équipes enseignantes en étant nommé sur le « dispositif d'auto-régulation ».
- Trois nouvelles écoles perdraient leur directeur sur place, avec l'instauration d'une direction unique, étape vers la fusion d'écoles. Ces écoles fusionnées, comme c'est prévu à Plérin Harel-de-la-Noé, permettent à l'administration de fermer des classes plus facilement (c'est ce qu'on constate à Quévert, à Bourbriac, à Châtelaudren-Plouagat, à Plélo-Trégomeur, à Jugon-Nouvelle commune, à Quintin-Cohiniac, à Yffiniac).

Dans notre département, nombre de remplacements d'enseignants ou d'AESH ne sont pas assurés, environ une centaine d'élèves ayant une notification de la MDPH n'ont pas d'AESH faute de recrutement et sont donc abandonnés dans les classes.

Dans un contexte où la mairie de Saint-Brieuc n'a pas assez d'agents, elle a décidé de mettre en place une « réserve citoyenne ». FO affirme que le service public, ce sont les agents publics, et refuse cette « réserve citoyenne » qui participe de la destruction du service public. Là encore, il faut recruter. Nous vous demandons en tout état de cause de vérifier qu'aucun stagiaire du lycée Jean Moulin ne sera utilisé pour remplacer des agents absents.

Monsieur le Directeur académique, la FNEC FP-FO ne participera pas à l'opération accélérée de démantèlement de l'Éducation nationale. Nous soumettons au vote le vœu suivant :

« Le CTSD des Côtes-d'Armor demande :

- *l'annulation de tous les projets de fermeture ;*
- *le recrutement de personnels et la création des postes statutaires nécessaires pour qu'aucune classe ne dépasse 20 élèves dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires ;*
- *la création d'un poste spécialisé en lieu et place du « Dispositif d'auto-régulation » ;*
- *le recrutement de tous les AESH manquants, comme vous l'imposent les notifications de la MDPH. »*